

Neutrinfo ³²¹

Trimestriel | Janvier • Février • Mars 2023



DOSSIER

Assurances complémentaires 2023



Avec morosité ...

C'est dans un climat de morosité que l'année 2022 s'est achevée et que l'année 2023 a débuté avec l'espoir de jours meilleurs.

Oui, nous sommes en attente de jours meilleurs.

Et pourrait-il en être autrement à la vue d'un monde tourmenté par l'escalade de la guerre en UKRAINE, la montée de l'extrémisme, le dérèglement climatique, l'intolérance, le mal-être, ...

De plus, la crise énergétique que nous subissons actuellement, affecte notre vie quotidienne, contraints que nous sommes d'affronter l'envolée des prix du gaz et de l'électricité.

Avec une inflation galopante de presque 10 %, le panier de la ménagère coûte de plus en plus cher et 40 % de la population belge éprouve des difficultés à boucler les fins de mois.

Des familles s'appauvrissent, des indépendants mettent la clef sous la paillasse, les faillites augmentent, la croissance économique ralentit ...

Suivant les statistiques de STABEL en Belgique, une personne sur cinq se trouve en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Triste réalité que celle qui nous oblige de constater que les crises ne cessent pas de creuser des inégalités sociales.

Dès lors, doit-on s'étonner de voir une couche importante de la population revendiquer davantage de protection et d'aide de l'Etat Fédéral ?

Notre Premier Ministre, Alexander DE CROO, n'a-t-il pas déclaré à la Chambre après le conclave budgétaire : « Le premier devoir du Gouvernement est de protéger le peuple, pas de diriger sa vie. Protéger, aujourd'hui, c'est avant tout armer nos familles et nos entreprises face à cette guerre énergétique ».

Plus de trois milliards d'euros seront redistribués à court terme par l'Etat Fédéral pour aider quelque peu les citoyens à payer leurs factures énergétiques et à remonter leur moral en berne ; une crise de désespoir social doit être évitée.

Une aide déjà jugée insuffisante, mais qui devrait être accompagnée d'une réforme fiscale destinée à remonter le pouvoir d'achat qui s'effrite.

Un sentiment d'inquiétude domine et engendre renoncements et restrictions.

De plus en plus de malades hésitent à consulter un médecin et à se faire soigner, certains même interrompent leur traitement avec pour conséquence le risque de voir l'état de santé de la population se dégrader et plus particulièrement, au niveau santé mentale.

Oui, la santé est un bien public et les soins de santé ne peuvent pas devenir un luxe réservé aux seuls privilégiés.

Dans un communiqué de presse du 12 octobre 2022, Luc VAN GORP, président du Collège Intermutualiste National indiquait que « les soins de santé assurent notamment le bien-être et la cohésion sociale. C'est pourquoi, en temps de crise, il faut allouer les moyens nécessaires ». Aux mutualités d'y veiller dans le cadre de leur mission et nous nous y engageons.

Mais, une question se pose de savoir dans quelle société nous voulons vivre ; une société dominée par des valeurs matérielles ou une société qui prône la justice sociale et la solidarité ?

Nous ignorons de quoi demain sera fait, mais l'espoir donne envie de croire en des jours meilleurs. Osons regarder le monde avec optimisme et vivons le moment présent avec confiance, courage et sérénité.

Bonne et heureuse année à tous.

*« Ce n'est que quand il fait nuit
que les étoiles brillent »*

Winston CHURCHILL

E. DENOEL
Président



Sommaire

Bon à savoir

Antibiotic Guardian 3

Infos mut

Extension du congé de
naissance/paternité 3

ReAT 4

Assurances complémentaires 2023

Les avantages et
services 2023 5-8

Neutra et Dentalis 9

Infos régionales 10-13

MN Vacances 14-15

Horizons Jeunesse

Nos vacances pour jeunes 16

Antibiotic Guardian

Le but de cette campagne est de réduire drastiquement la consommation globale d'antibiotiques en dehors des hôpitaux d'environ 1000 traitements par habitant par an à 400 traitements en 2025.

La BAPCOC, la Commission belge de coordination de la politique antibiotique, le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement mènent depuis des années déjà des campagnes de sensibilisation nationales à l'égard du grand public pour qu'il utilise les antibiotiques comme il le faut et uniquement quand il le faut. Après une diminution spectaculaire dans les années qui ont suivi les premières campagnes, la consommation d'antibiotiques n'a plus diminué de manière significative depuis 2007 et atteint encore toujours un niveau inacceptable, bien plus élevé que dans nos pays voisins, entre autres aux Pays-Bas, ou en Suède.

Une consommation excessive et un mauvais usage des antibiotiques font que les bactéries deviennent insensibles aux antibiotiques. Ceci constitue une sérieuse menace pour tous. Les antibiotiques sont par ailleurs des médicaments qui sauvent des vies et qui sont un bien rare.

Partant de ce constat, nous vous encourageons à devenir un(e) « Antibiotic Guardian » comme des dizaines de milliers d'autres citoyens, médecins, vétérinaires, étudiants ou enseignants.

« Antibiotic Guardian » est une initiative de Public Health England qui a beaucoup de succès. C'est pourquoi la BAPCOC (Commission belge de coordination de la politique antibiotique) a traduit le projet en néerlandais et en français pour atteindre l'objectif.

Devenez, vous aussi, « Antibiotic Guardian »

A quand remonte votre dernière infection? Sachant que vous pouvez facilement obtenir des antibiotiques, vous n'êtes probablement pas fort inquiet/inquiète. Mais le problème aujourd'hui, c'est que les antibiotiques ne combattent plus

aussi efficacement les bactéries qu'autrefois. Les bactéries sont devenues résistantes. En fait, certaines bactéries ont développé une parfaite résistance à tous les antibiotiques.

Ceci représente une des plus grandes menaces pour la population mondiale. Et le problème ne fera que s'aggraver. Ce serait comme si nous revenions aux années 30, à la période d'avant la découverte des antibiotiques. Les infections que nous considérons comme banales aujourd'hui deviendront fatales. Des opérations complexes seront impossibles vu le risque d'infection. En fait, la médecine moderne dépend énormément des antibiotiques. Saviez-vous que le traitement anticancéreux détruit le système de défense? La plupart des patients ont besoin d'antibiotiques pour survivre. Imaginez: plus de simples opérations, plus de traitement contre le cancer!

Pour freiner l'antibiorésistance, l'usage inutile d'antibiotiques doit diminuer drastiquement.

Vous pouvez apporter votre pierre à l'édifice en devenant un(e) « Antibiotic Guardian » (Gardien d'un usage correct des antibiotiques). Choisissez vous-même par quelle simple promesse sur www.antibioticguardian.com/french, vous vous engagez à encourager un meilleur usage des antibiotiques et inviter d'autres personnes à faire de même.

« Antibiotic Guardian » soutient la stratégie britannique de résistance aux antimicrobiens, la Journée européenne d'information sur les antibiotiques (le 18 novembre) ainsi que la Semaine mondiale pour un bon usage des antibiotiques et bénéficie du soutien de la (BAPCOC).

Rendez-vous sur www.antibioticguardian.com/french!



Extension du congé de naissance/paternité



Le congé de naissance octroyé par l'assurance maladie était de 15 jours (en régime 5j/ semaine = ± 3 semaines de « congé »). Pour les naissances à partir du 1^{er} janvier 2023, il est désormais de 20 jours (toujours en régime 5j/semaine ce qui équivaut à ± 4 semaines de « congé »). Toutes les conditions d'octroi et d'application restent inchangées, c'est-à-dire que le parent qui sollicite le congé de naissance doit être

dans les liens d'un contrat de travail, que le congé indemnifié l'est par jour complet et que celui-ci doit être pris dans les 4 mois de la naissance de l'enfant. Pour les enfants nés jusqu'au 31/12/2022, le parent pourra donc prétendre aux 15 jours prévus par la précédente réglementation et pour le parent dont l'enfant naît à partir du 1^{er} janvier 2023, le congé est donc de 20 jours. Pour solliciter votre congé de naissance, il vous suffit de remplir le formulaire prévu à cet effet, sur simple demande et de nous le transmettre accompagné d'une copie de l'acte de naissance de votre enfant. Par précaution, vous pouvez vérifier auprès de votre employeur si vous remplissez bien les conditions pour pouvoir prétendre à ce congé au sein de l'entreprise.

ReAT : le trajet de Retour Au Travail

Vous êtes en incapacité de travail ? Le trajet de retour au travail ou ReAT a pour objectif de vous aider à retrouver une activité adaptée à vos capacités et à vos besoins, si votre état de santé le permet. Il peut s'agir de reprendre votre travail en aménageant des adaptations, de trouver un nouveau travail adapté à votre situation, d'entamer une formation...

Pour vous aider, un coordinateur « Retour au travail » vous accompagne dans votre réflexion et vos démarches. Concrètement, le coordinateur « Retour au travail » vous aidera à rédiger un plan de réinsertion et vous accompagnera dans les différentes étapes et démarches à réaliser.



Qu'est-ce qu'un trajet de retour au travail ?

Il s'agit d'un trajet volontaire pour lequel un Coordinateur en Retour Au Travail (ReAT) de la mutualité soutient l'assuré social reconnu en incapacité de travail, en vue de mettre en place l'accompagnement approprié, afin de l'aider à réinvestir le marché du travail, par le biais d'un travail adapté, d'un autre travail ou d'une formation.

Qui peut s'engager dans ce trajet ?

Tout travailleur salarié ou chômeur : s'il est reconnu en incapacité de travail et s'il dispose encore de capacités physiques et psychiques suffisantes pour un retour sur le marché du travail.

Qui peut l'initier ?

- ▷ Le Médecin-Conseil qui oriente l'assuré vers le Coordinateur ReAT pour un 1^{er} contact.
- ▷ L'assuré reconnu en incapacité de travail lui-même : il prend spontanément contact avec le coordinateur de sa mutualité pour organiser une 1^{ère} rencontre.

Comment se déroule-t-il ?

Le trajet est à l'initiative du médecin-conseil :

10 semaines après le début de son incapacité de travail, le Médecin-Conseil demande à l'assuré de remplir un questionnaire que ce dernier devra renvoyer dans un délai de 2 semaines.

Toutefois, si le médecin-conseil n'a pas reçu le questionnaire dans un délai de deux semaines ou si le questionnaire n'a pas été dûment rempli, il demandera au coordinateur ReAT de contacter l'assuré. Le

cas échéant, le coordinateur ReAT apportera le soutien nécessaire pour remplir le questionnaire à l'assuré. Remplir le questionnaire est obligatoire pour l'assuré, mais la participation ultime au trajet ReAT par l'assuré est volontaire.

Dans le courant du 4^e mois d'incapacité de travail, le Médecin-Conseil effectuera une 1^{ère} estimation de ce que l'assuré pourrait encore réaliser, selon ses « capacités restantes », ceci sur base de son dossier médical et du questionnaire complété.

Il y a, alors, deux possibilités :

- ▷ L'assuré est orienté vers le coordinateur ReAT pour un 1^{er} contact :
Le médecin-conseil aura estimé qu'une reprise de travail chez son employeur (s'il a toujours un contrat de travail) ou une reprise sur le marché du travail régulier lui semble possible après une ou plusieurs actions de réadaptation et/ou d'accompagnement (ex : temps partiel médical, réorientation socioprofessionnelle).
- ▷ Le Médecin-Conseil décide de ne pas orienter l'assuré vers le coordinateur ReAT :
Il aura estimé que, en raison de son état de santé, des actions de réadaptation et d'orientation professionnelle ne sont pas nécessaires ou impossibles actuellement. Toutefois, lors d'une estimation ultérieure de ses « capacités restantes », le Médecin-Conseil pourra décider d'orienter l'assuré vers le coordinateur ReAT, s'il estime que les actions citées au point précédent sont envisageables.

L'assuré demande à intégrer spontanément le trajet :

Durant la période où l'assuré est reconnu en incapacité de travail, il a la possibilité de demander au coordinateur ReAT de le rencontrer. Il prend ainsi directement contact avec sa mutualité. Si nécessaire, il reçoit un questionnaire à compléter, qu'il devra transmettre au Médecin-Conseil dans un délai de 2 semaines.

Que se passe-t-il après ?

Un mois après que l'assuré ait été orienté vers le coordinateur ReAT, ou à compter de la transmission du questionnaire complété dans le cas d'une demande spontanée, celui-ci organise un 1^{er} contact au cours duquel il sera expliqué à l'assuré son rôle dans l'accompagnement et le suivi de son trajet. Il examinera avec l'assuré la 1^{ère} étape du trajet à entreprendre.

Si l'assuré est toujours engagé dans le cadre d'un contrat de travail, le coordinateur ReAT l'orientera, avec son consentement et l'accompagnement nécessaire, vers le conseiller en prévention - médecin du travail, en vue d'une demande de visite préalable à la reprise du travail ou du démarrage d'un trajet de réintégration auprès de son employeur.

S'il n'a pas de contrat de travail ou s'il n'est pas orienté vers le conseiller en prévention - médecin du travail, après ce 1^{er} contact, le coordinateur ReAT demande au Médecin-Conseil l'autorisation d'entamer un trajet de ReAT sous sa coordination.

Comment contacter le ReAT ?

- ▷ par mail : crat@lamn.be
- ▷ par téléphone : 071/20 53 73

Assurance complémentaire 2023

10,50 €
par mois

Plus de **50 avantages**, pour toute la famille !
Gratuit pour les personnes à charge

L'assurance complémentaire est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012, et ce, pour toutes les Mutualités de Belgique (loi du 26 avril 2010 publiée au Moniteur Belge du 28 mai 2010).

Les avantages sont attribués aux bénéficiaires (titulaires et leurs éventuelles personnes à charge) en règle de cotisations et sous certaines conditions. Ils sont accordés suivant les statuts publiés sur notre site internet.

AVANTAGES SERVICES & 2023

Aussi unique que vous !

www.lamn.be

LA MUTUALITÉ NEUTRE

Naissance & enfance

NAISSANCE ET ADOPTION

350 € par naissance d'un enfant ou lors d'une adoption.

ALLAITEMENT MATERNEL ET LAIT POUR BÉBÉS

30 € de prime unique après 3 mois d'allaitement.
30 € pour l'achat en pharmacie de boîtes de lait pour les bébés de moins d'1 an.

LANGES POUR BÉBÉ

50 € par an dans le coût d'achat de langes jetables pour bébé jusqu'à la veille du 3^e anniversaire.

100 € par an dans le coût d'achat de langes réutilisables pour bébé jusqu'à la veille du 3^e anniversaire.

Ces deux interventions ne sont pas cumulables entre elles sur une même année civile.

TEST DU SOMMEIL

Remboursement du ticket modérateur du test du sommeil (détection du risque de mort subite) chez les nourrissons.

CRÈCHE

50 € par an dans les frais de crèche ou d'accueillante agréée par l'O.N.E. des enfants de leur naissance à la veille de leur 3^e anniversaire.

GARDE D'ENFANTS MALADES

Présence d'une personne qualifiée à votre domicile gratuitement, pour les enfants de moins de 12 ans - 5 jours consécutifs maximum - 15 jours par an.

GARDERIE D'ENFANTS

50 € par an dans les frais de garderie des enfants à partir du jour de leur 3^e anniversaire jusqu'à la veille de leur 6^e anniversaire.

PSYCHOMOTRICITÉ

12 € par séance pour les enfants de - de 6 ans, plafond annuel de **120 €**.

LOGOPÉDIE

Sans accord du médecin-conseil : **5 €** par séance, plafond annuel de **375 €**.

Avec accord du médecin-conseil : **3 €** par séance, plafond annuel de **225 €**.

ORTHODONTIE

Jusqu'à **750 €** pour un enfant ayant un accord du médecin-conseil avant son 15^e anniversaire.

KINÉSITHÉRAPIE PÉRINATALE

5 € par séance de kiné périnatale hors hospitalisation, 9 séances/an soit **45 €**.

SOINS DES JEUNES 100% REMBOURSÉS

Remboursement des tickets modérateurs pour les soins ambulatoires des jeunes jusqu'à la veille de leur 18^e anniversaire, sans franchise, pour les consultations et visites chez les médecins spécialistes et généralistes et les prestations des dentistes, kinés, infirmier(ère)s, pour autant qu'un Dossier Médical Global (DMG) soit ouvert (à l'exception des enfants de moins d'un an).



VACANCES POUR JEUNES

40 € par an pour les voyages scolaires avec nuitée qui ont lieu en période scolaire.

6 € par jour avec un plafond de 20 jours/an soit **120 €** pour les activités pendant les vacances scolaires.

Pour les enfants âgés de 2 ans au moins qui atteignent leur 3^e anniversaire dans l'année du début du séjour et qui n'atteignent pas leur 19^e anniversaire dans l'année du dernier jour de séjour.



Dépistage & prévention

CONTRACEPTION

40 € par an pour la fourniture de pilules, patchs, anneau vaginal et injection.

120 € pour la fourniture d'un stérilet ou d'un implant par période de 36 mois.

40 € par an pour la fourniture de préservatifs délivrés en pharmacie.

VACCINATION

35 € par an par bénéficiaire pour tout type de vaccin (vaccination enfants, tétanos, grippe, séjour en régions tropicales, ...).

BILAN SANTÉ

25 € par examen, 2 maximum par an, en cas d'examens médicaux préventifs (cancers de la peau, du sein, de la prostate, du côlon et des intestins, ostéoporose, diabète de type II et maladies cardiovasculaires).

25 € par an dans les frais d'abonnement à une appli médicale agréée par mHealth Belgium.

10 € par test de détection du coronavirus, max. 20 € par an.

Formations & aides sociales

AIDE SOCIALE

Une intervention financière peut être accordée aux bénéficiaires de l'intervention majorée qui sont confrontés à des frais exceptionnels et élevés suite à leur état de santé, un traitement médical ou des soins **500 €** max par dossier, max **1.000 €** par an.



FORMATION PREMIERS SECOURS

Formations organisées par la Croix Rouge ou de tout autre organisme agréé par celle-ci:

- ▷ Brevet Européen de Premiers Secours (BEPS): **45 €**
- ▷ Secouriste: **70 €**
- ▷ « Bosses et bobos »: **35 €**
- ▷ « 3 minutes pour sauver une vie »: **25 €**
- ▷ Réanimation pédiatrique: **25 €**.

LANGUE DES SIGNES ET LPC

150 € pour les frais d'inscription à un module de formation en langue des signes ou en langage parlé complété (LPC).

PERMIS-MUT

De 3 à 5% de réduction sur la plupart des produits des auto-écoles BARA et STARTER.

PRÊTS « GARANTIE LOCATIVE »

Prêts pour la garantie locative d'un kot d'étudiant ou pour un premier logement.

Plafond de **1.000 €** par prêt (ou deux mois de loyer maximum).

SERVICE JURIDIQUE « MUJA »

Conseils et aides pour faire valoir vos droits et connaître vos devoirs en matière de législation des soins de santé.

SERVICE SOCIAL

Le service vise à offrir une aide et des services à toute personne se trouvant dans une situation problématique en raison d'une maladie, d'un handicap, d'une vulnérabilité financière ou sociale, ainsi qu'aux auxiliaires de vie.

Interventions spécifiques

CONVALESCENCE

Intervention de **20 €** par nuitée, 7 nuits min et 28 nuits max.

DIABÈTE

50 € tous les 36 mois pour l'achat d'un glucomètre ou de tout appareil permettant le contrôle de la glycémie.

10 € par boîte de tiges, lancettes ou par patch (jusqu'à **40 €** par année civile).

DIÉTÉTIQUE

12,50 € par séance (anorexie, obésité ou surcharge pondérale), plafond annuel de 8 séances soit **100 €**.

FÉCONDATION IN VITRO

500 € dans les frais de fécondation in vitro.

GREFFE

1.000 € pour : greffe du cœur, du foie, du pancréas, du rein, de la moelle, des poumons.

IMMUNOTHÉRAPIE ALLERGÉNIQUE

Remboursement pendant 3 ans de 60% du coût du traitement contre le rhume des foins, l'asthme ou les acariens, plafond annuel de **300 €**.

KINÉSITHÉRAPIE

0,65 € par séance de traitement de kiné ambulatoire pour les pathologies lourdes (liste E) ou aiguës et chroniques (liste F), max 50 séances par an soit **32,5 €**.



MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES

100% sur le ticket modérateur des médicaments génériques délivrés en pharmacie, plafond annuel de **100 €**.

ORTHODONTIE

Sans accord du médecin-conseil, intervention de **150 €**.

PÉDICURIE

5 € par séance, plafond annuel de 4 séances soit **20 €**.

POSTUROLOGIE

50 € tous les 2 ans pour l'achat de semelles de posturologie.

PROTHÈSES

Prothèse dentaire amovible, **50 €** tous les 4 ans.

Prothèse capillaire en cas de chimiothérapie, **50 €** tous les 24 mois.
Prothèse orthopédique, **50 €**.

Placement d'une lentille intraoculaire lors d'une opération de la cataracte, **50 €**.

Prothèse acoustique, **50 €** par an par prothèse.

PSYCHOLOGIE

15 € par séance, plafond annuel de 12 séances soit **180 €**.

SEVRAGE TABAGIQUE

30 € par an dans le coût d'un traitement médicamenteux antitabac.

TICKET MODÉRATEUR DES + DE 18 ANS

Remboursement à 100% du ticket modérateur des soins ambulatoires pour les consultations des médecins généralistes et des médecins spécialistes en gynécologie et ophtalmologie avec DMG ouvert, **sans franchise**.

Loisirs, sports & vacances**SPORTS**

40 € par an pour toute affiliation à un club sportif, un centre de fitness, un club de natation (y compris les bébés-nageurs), un programme d'initiation au jogging...

**SOINS À L'ÉTRANGER**

En cas de séjour récréatif à l'étranger, intervention illimitée dans les frais d'hospitalisation :

- ▷ Pour tous pays membres de l'Union Européenne, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Egypte, Islande, Israël, Jordanie, Kosovo, Liechtenstein, Macédoine, Maroc, Monténégro, Norvège, Serbie, Suisse, Tunisie et Turquie (aussi pour les séjours Erasmus)
- ▷ Pour les enfants bénéficiant d'allocations familiales : couverture mondiale.

VACANCES ASSISTANCE MUTAS

Assistance médicale à l'étranger* en cas de maladie, d'accident et/ou d'hospitalisation :

- ▷ Envoi de médicaments
- ▷ En cas de nécessité médicale, rapatriement du malade ou du blessé par avion sanitaire ou tout autre moyen de transport vers un centre hospitalier mieux équipé en Belgique ou à l'étranger (pas de limitation)
- ▷ Prise en charge du logement et du retour de l'accompagnant avec plafond de **1.200 €**.

* Mutas intervient dans tous les pays couverts par « Soins à l'étranger »

VACANCES POUR PERSONNES HANDICAPÉES

250 € par an pour les séjours organisés en faveur des personnes handicapées.

SÉJOURS POUR JEUNES

www.horizons-jeunesse.be organise des séjours en Belgique et à l'étranger à des prix avantageux, avec un encadrement professionnel de qualité.

**VACANCES EN FAMILLE**

www.mnvacances.be vous accueille dans ses 2 domaines de vacances en Belgique. Profitez de 30% de réduction sur votre chambre en utilisant le code promo MEMBRE. Découvrez aussi les avantages chez nos différents partenaires Sunweb, Vacances Bleues, Villages Club du Soleil, CroisiEurope, Eliza was Here et 7Plus... Plus d'infos, voir p. 14 et 15.

**VACANCES ET EXCURSIONS EN GROUPE**

Notre service vous accompagne lors de voyages et excursions en groupe organisés par La Mutualité Neutre ou par notre agence de voyages MN Vacances.

Médecines alternatives**MÉDECINES ALTERNATIVES**

10 € par consultation d'homéopathie, chiropractie, ostéopathie, acupuncture et mésothérapie chez les prestataires agréés, plafond annuel de **70 €**.

MÉDICAMENTS HOMÉOPATHIQUES

Intervention de 50% sur le prix des médicaments, plafond annuel de **100 €**.



Optique

CONFORT DE LECTURE

150 € pour l'achat d'appareils de confort pour la lecture (loupe vidéo et optique, synthèse vocale, logiciel d'agrandissement).

OPÉRATION

Opération au laser/ultrasons : **125 €** par œil soit **250 €**.

VERRES, MONTURES, LENTILLES

100 € tous les 48 mois pour les montures, les verres ou lentilles de contact.

Soins à domicile

AIDES FAMILIALES À DOMICILE

1 € par heure prestée par un service d'aide familiale, d'aide ménagère ou garde-malade agréé, max 400 heures par année civile, plafond annuel de **400 €**.

MATÉRIEL MÉDICAL

Nous vous proposons une large gamme de matériel médical à la vente ou à la location à des prix préférentiels.

MATÉRIEL SANITAIRE ET DE RÉADAPTATION

40 € dans le coût de location ou d'achat de matériel sanitaire et de réadaptation.

75 € pour la location ou l'achat d'un lit destiné au maintien à domicile des cas lourds ou aux soins palliatifs, ou d'un lit antireflux pour bébé.

75% du prix d'achat limité à **75 €** pour la location ou l'achat d'un aérosol.

75 € pour des vêtements adaptés pour des patients atteints d'un cancer.

TÉLÉVIGILANCE

Installation gratuite et location mensuelle modique (via ligne téléphonique fixe ou via GSM) pour un système de télé-assistance 24h/24 et 7j/7.

Intervention de **9 €** par mois soit max **108 €** par an.

Transports

AMBULANCE

Transporteur non conventionné :

▷ En cas de transport non urgent : forfait de **20 €** pour les 20 premiers km puis **1 €/km** Plafond de **250 €** par jour, un seul aller et retour par jour

Plafond annuel : **500 €**

▷ En cas de transport urgent (appel au 112) : forfait de **20 €**.

Transporteur conventionné :

Tarifs préférentiels : détails et liste des transporteurs sur www.lamn.be.

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Le service intervient dans les frais de déplacement en cas d'hospitalisation (avec ou sans nuitée). Il intervient également en cas de consultation, ou d'acte technique par un médecin spécialiste, à l'exclusion des médecins spécialistes en gynécologie et en pédiatrie.

Les interventions ne sont accordées que pour l'aller et le retour. Les heures d'attente ne sont jamais prises en considération et ne peuvent, en aucun cas, être assimilées au kilométrage.

L'intervention est limitée à 50 km (aller et retour) en dehors du territoire belge.

Les plafonds suivants sont d'application, par année civile et par bénéficiaire :

▷ **100 €** pour les soins prodigués en dehors d'un centre hospitalier

▷ **200 €** pour les soins prodigués en centre hospitalier.

En taxi - taxi social - VSL - TPMR, remboursement de **0,25 €/km**, forfait ville de **5 €**, plafond de **75 €** par jour.

En véhicule privé, en transport en commun et en transport UBER, remboursement de **0,12 €/km**, plafond de **35 €** par jour.

TRANSPORT EN CAS DE TRAITEMENT DE RADIOTHÉRAPIE, CHIMIOTHÉRAPIE OU DIALYSE RÉNALE

0,25 €/km, plafond annuel de **500 €**.

TRANSPORT AÉRIEN URGENT

Jusqu'à **650 €** par jour avec transport et **250 €** sans transport.



Toutes les données présentées dans ces pages le sont à titre informatif et sous réserve d'approbation de l'Office de Contrôle des Mutualités. Pour plus de détails, consultez nos statuts sur www.lamn.be/statuts.



Neutra, l'allié de votre santé

Les assurances hospitalisation et dentaire de La Mutualité Neutre



QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CES ASSURANCES ?

Tout titulaire cotisant à l'assurance complémentaire de La Mutualité Neutre, ainsi que toute personne à charge.

La souscription peut intervenir à tout âge, elle prendra cours le 1^{er} jour du mois qui suit la réception de la demande de souscription.

Pour toute offre, vous pouvez contacter votre agence de mutuelle ou consulter notre site internet. Le contrat d'assurance est conclu à vie, sauf situations de résiliation de plein droit ou volontaire.

- ▷ **Siège de Namur :**
Rue des Dames Blanches 24, 5000 Namur
081/25 07 60
- ▷ **Siège du Hainaut :**
Avenue de Waterloo 23, 6000 Charleroi
071/20 52 11
- ▷ **Siège de Liège :**
Rue de Chestret 4-6, 4000 Liège
04/254 58 11

Montants des primes annuelles en € par personne en 2023	Neutra +	Neutra Confort	Neutra Top
De 0 au 31 décembre de l'année des 6 ans	0,00 (*)	0,00 (*)	230,64
Du 1 ^{er} janvier de l'année des 7 ans au 31 décembre de l'année des 25 ans	42,84	106,08	230,64
Du 1 ^{er} janvier de l'année des 26 ans au 31 décembre de l'année des 50 ans	115,56	298,44	484,92
Du 1 ^{er} janvier de l'année des 51 ans au 31 décembre de l'année des 60 ans	115,56	359,52	537,00
Du 1 ^{er} janvier de l'année des 61 ans au 31 décembre de l'année des 65 ans	115,56	359,52	730,20
Du 1 ^{er} janvier de l'année des 66 ans au 31 décembre de l'année des 70 ans	192,96	616,92	1039,68
A partir du 1 ^{er} janvier de l'année des 71 ans	270,24	887,04	1371,36

La prime annuelle est toujours basée sur l'âge au 31 décembre de l'année en cours.

* cotisation gratuite pour les enfants dont un membre du ménage est déjà assuré à l'une des assurances hospitalisation Neutra avec une couverture similaire ou supérieure (sinon : 28,44 € pour Neutra + et 70,56 € pour Neutra Confort).

Montants des primes annuelles en € par personne en 2023	Neutra Base	Neutra Optimum
Isolé	72,12	144,96
Avec charge de famille	101,40	188,76

Montants des primes annuelles en € par personne en 2023	Dentalis	Dentalis (et assuré Neutra +, confort ou top)
De 0 au 31 décembre de l'année des 6 ans	0	0
Du 1 ^{er} janvier de l'année des 7 ans au 31 décembre de l'année des 17 ans	72,24	64,92
Du 1 ^{er} janvier de l'année des 18 ans au 31 décembre de l'année des 25 ans	101,28	91,32
Du 1 ^{er} janvier de l'année des 26 ans au 31 décembre de l'année des 45 ans	130,44	117,48
Du 1 ^{er} janvier de l'année des 46 ans au 31 décembre de l'année des 55 ans	169,32	152,28
Du 1 ^{er} janvier de l'année des 56 ans au 31 décembre de l'année des 65 ans	208,20	187,56
À partir du 1 ^{er} janvier des 66 ans	247,08	222,36



De **BASE** à **TOP**, une couverture à la hauteur de vos attentes
DENTALIS, le partenaire de votre sourire

Retrouvez notre actualité sur notre site www.neutrassur.be et notre page Facebook **Neutra Assurances** Rejoignez-nous !

La Commission Féminine

Chère amie, cher ami de la Commission Féminine, toujours fidèles au poste et suivant un rite immuable, nous sommes heureuses de vous présenter nos vœux.



Nous serons ravies de vous revoir lors de nos prochaines activités à la Polyclinique de Charleroi :

- ▷ **Le mercredi 15 février 2023** : Goûter amical, présentation des activités 2023
- ▷ **Le mercredi 15 mars 2023** : Conférence santé présentée par le Dr Hanquet, pneumologue et allergologue : allergies et réchauffement climatique

Les activités sont accessibles à tous, affiliés neutres et autres.

Attention, les goûters se font sur réservation au préalable.

Les conférences santé et les goûters se déroulent au 7^e étage de la Polyclinique de Charleroi.

Pour les réservations et renseignements complémentaires :
071/20 52 11 ou via
info@lamn.be

La Commission Féminine



Dates de paiement des indemnités pour l'année 2023

Le paiement des indemnités d'assurance maladie-invalidité des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants se fera aux dates suivantes :

- | | | |
|----------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|
| <input type="radio"/> 27 janvier | <input type="radio"/> 26 mai | <input type="radio"/> 28 septembre |
| <input type="radio"/> 24 février | <input type="radio"/> 28 juin | <input type="radio"/> 27 octobre |
| <input type="radio"/> 29 mars | <input type="radio"/> 27 juillet | <input type="radio"/> 28 novembre |
| <input type="radio"/> 26 avril | <input type="radio"/> 29 août | <input type="radio"/> 19 décembre |

Le délai de réception sur votre compte peut varier suivant votre banque.

Dates de paiement APA

L'allocation pour l'aide aux personnes âgées (APA) est versée une fois par mois. Vous trouverez ci-dessous le calendrier des paiements pour l'année 2023. Vous devez tenir compte du fait qu'il peut s'écouler jusqu'à 3 jours ouvrables entre le moment où le service APA de votre mutuelle effectue le versement et le moment où l'argent arrive effectivement sur votre compte.

En 2023, les allocations sont versées aux dates suivantes :

- | | | |
|----------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|
| <input type="radio"/> 20 janvier | <input type="radio"/> 22 mai | <input type="radio"/> 22 septembre |
| <input type="radio"/> 22 février | <input type="radio"/> 22 juin | <input type="radio"/> 20 octobre |
| <input type="radio"/> 22 mars | <input type="radio"/> 20 juillet | <input type="radio"/> 22 novembre |
| <input type="radio"/> 21 avril | <input type="radio"/> 22 août | <input type="radio"/> 22 décembre |

Si vous percevez pour la première fois une allocation, vous y avez droit à partir du 1^{er} jour du mois qui suit votre demande. Entre le moment de votre demande et la décision de votre mutuelle, plusieurs mois peuvent s'écouler. Si vous avez droit à une allocation, celle-ci vous sera également versée pour les mois pendant lesquels votre demande a été examinée. Cette somme (les « arriérés ») vous sera alors payée en même temps que le premier versement de l'allocation, à la fin du mois qui suit la décision.

Les prochains événements

Besoin d'un conseil ? Envie d'un cadeau ? Retrouvez-nous aux prochains événements ci-dessous.

Vous aurez la possibilité de recevoir des bons de réduction, des produits promotionnels, de participer à des concours, et surtout, d'obtenir les réponses à toutes vos questions en rencontrant les exposants !

- ▷ **Salon du mariage Charleroi** : 14 et 15 janvier 2023, au Louvexpo
- ▷ **La foulée des neiges** : 21 janvier 2023, à l'aérodrome de Namur
- ▷ **Babydays de Charleroi** : 11 et 12 février 2023, à Le Dôme de Charleroi
- ▷ **Salon du bien-être** : 1 et 2 avril 2023, à Haine-Saint-Pierre
- ▷ **Marathon de Namur** : 2 avril 2023, à Namur
- ▷ **Les personnes extraordinaires** : 21 et 22 avril 2023, à Marcinelle



La foulée des neiges 2023, 8^e édition !

Une envie de faire du sport ? Participez à la 8^e édition de la foulée des neiges qui aura lieu le 21 janvier 2023 à l'aérodrome de Namur ! Vous êtes membre chez nous ? Nous remboursons votre inscription (après la course).

Départ et arrivée sur la magnifique piste d'aviation, l'après course dans la grande salle avec vue sur la piste.

Parcours plat, varié et animé avec passages dans une grange disco, des fermes villageoises, une école et l'aérodrome.

Voici le programme complet :

- ▷ 13h00 : ouverture du secrétariat pour le retrait des dossards et les inscriptions
- ▷ 13h30 à 14h30 : départ libre des « marcheurs »
- ▷ 14h30 : départ course enfants 700 m (4 à 7 ans inclus)
- ▷ 14h40 : départ course enfants 1200 m (8 à 11 ans inclus)
- ▷ De 14h30 à 17h00 : garderie animée (grimages, jeux...)
- ▷ 15h00 : départ 5.45 km
- ▷ 15h15 : départ 10.9 km
- ▷ 17h00 : remise des prix
- ▷ 17h10 : tirage au sort tombola



Ateliers "premiers secours"

La Mutualité Neutre vous invite à participer gratuitement à un cours de secourisme à l'issue duquel vous obtiendrez un brevet. Ce cours sera donné par un formateur de secours pour la fédération Wallonie-Bruxelles, formateur à la Croix-Rouge, secouriste ambulancier et spécialisé dans l'aide médicale urgente, agréé pour les plans catastrophes et contaminants.

Planning des cours 2023 proposés à Namur, Liège et Charleroi :

<p>📍 Namur Rue des Dames Blanches, 24 Salle polyvalente</p>	Mardi 14/03 • Mardi 06/06 • Mardi 14/11
<p>📍 Liège Rue de Chestret, 4-6 Salle polyvalente</p>	Mardi 28/03 • Mardi 20/06 • Mardi 28/11
<p>📍 Charleroi Avenue de Waterloo, 19 Salle polyvalente Polyclinique Neutre</p>	Mardi 21/03 • Mardi 13/06 • Mardi 21/11

Contenu du cours : technique de la PLS (position latérale de sécurité), technique de la réanimation cardiaque de l'adulte, utilisation du défibrillateur, accidents électriques domestiques, accidents de la route, prévention et action catastrophe (terrorisme, ...), gestion de crise, hémorragie, garrot, douleur thoracique, symptômes de l'AVC, crise convulsive, technique de désobstruction enfant et adulte, intoxication chimique au CO, ...

Chaque formation se déroule de 9h à 12h et de 13h à 16h. Veuillez prévoir votre lunch.

Les places étant limitées, n'attendez pas pour vous inscrire ! Participation gratuite et inscription obligatoire auprès du service communication : ☎ au 071/20 52 11 ou 081/25 07 60 ou 04 254 58 11 ✉ via mail à communication@lamn.be

Pour tout complément d'information, contactez le service communication de La Mutualité Neutre.



Ateliers « Bien-être/coaching »



La Mutualité Neutre vous invite à participer gratuitement à des ateliers bien-être/coaching, dispensés par Mme Delforge A-P. ; thérapeute et coach en développement personnel.

Planning des cours 2023 proposés à Namur, Liège et Charleroi :

DATE	THÈME	CONTENU
Namur : 21/03 Liège : 14/03 Charleroi : 28/03	Cessez de vous tourmenter et commencez à vivre.	Libérez-vous de vos tourments. Vous verrez jaillir en vous l'enthousiasme et l'envie d'aller plus loin.
Namur : 23/05 Liège : 25/04 Charleroi : 18/04	La méthode SISEM dans votre vie privée.	Outil qui vous permet de connaître les moteurs qui vous propulsent dans votre vie personnelle en fonction de votre personnalité.
Namur : 12/09 Liège : 19/09 Charleroi : 26/09	La méthode SISEM dans votre vie professionnelle.	Outil qui vous permet de connaître les moteurs qui vous propulsent dans votre vie professionnelle en fonction de votre personnalité.
Namur : 03/10 Liège : 10/10 Charleroi : 17/10	Le burn-out.	Comment l'éviter ? Comment s'en sortir ? Comment vivre après un burn-out ?

Les ateliers se déroulent aux adresses suivantes :

- 📍 **Namur** : Rue des Dames Blanches, 24 - Salle polyvalente
- 📍 **Liège** : Rue de Chestret, 4-6 - Salle polyvalente
- 📍 **Charleroi** : Avenue de Waterloo, 19 - Salle polyvalente Polyclinique Neutre

Chaque formation se déroule de 9h30 à 12h30.

Participation gratuite et inscription obligatoire auprès du service communication :

☎ au 071/20 52 11 ou 081/25 07 60 ou 04 254 58 11 ✉ via mail à info@lamn.be

Permis-Mut

Tu vas avoir 17 ans et tu envisages de passer ton permis voiture ou cyclo ? Vous souhaitez donner un nouvel élan dans votre carrière et passer le permis camion ou bus ? Vous rêvez de perfectionner votre conduite ?

La Mutualité Neutre et les auto-écoles BARA-Ipams-Starter s'associent pour vous offrir de nombreux avantages.

Permis voiture pour la formation pratique permis B :

- ▷ Remise de 3% pour 20h de cours
- ▷ Remise de 5% pour 30h de cours

Permis voiture pour la formation théorique permis B :

- ▷ Remise de 5% pour le Pack théorie permis B : 12h de cours
- ▷ Remise de 5% pour le Pack théorie permis B : 12h de cours et le livre
- ▷ Remise de 5% pour le Pack théorie permis B : 12h de cours, livre et accès à la plateforme internet « Trafic Test »
- ▷ Remise de 5% pour le Pack théorie premium permis B : 12h de cours, livre, accès à la plateforme internet Trafic Test et préparation au test de perception des risques

Permis autres catégories :

- ▷ Remise de 7,5% sur les cours théoriques et pratiques

Maîtrise et éco-conduite :

- ▷ Remise de 5% pour la voiture
- ▷ Remise de 5% pour la moto

Comment bénéficier des avantages ?

Afin d'obtenir la réduction de votre choix, il vous suffit de présenter une attestation spécifique de La Mutualité Neutre à votre auto-école. Cette dernière peut être obtenue dans un de nos 57 points de contact ou par mail à l'adresse info@lamn.be.

Attention, la remise vous sera accordée uniquement si vous en faites la demande à votre auto-école ou centre de maîtrise cités plus haut avant la fin de la formation.

Plus d'infos sur www.lamn.be et dans notre brochure disponible sur simple demande. Pour tout complément d'information, contactez le service communication de La Mutualité Neutre.



Polyclinique, Centre de Médecine Spécialisée de Liège

Le CMS Asbl, polyclinique de La Mutualité Neutre, accueille tout patient quelle que soit sa mutuelle.

- ▷ Ouvert à tous de 8h à 17h30 du lundi au vendredi
- ▷ Sur rendez-vous au 04/254.54.11
- ▷ Respect des tarifs légaux
- ▷ Parking gratuit à l'arrière du bâtiment (rue de Chestret, 4 et 6 - 4000 LIEGE ; quartier des Guillemins)
- ▷ Application du tiers payant

**Nouveau
en janvier
2023**

Mme Steimes, psychologue et psychothérapeute pour les enfants, adolescents et adultes vous recevra les jeudis.

Mme Demanez, kinésithérapeute, propose diverses spécialités en plus de sa fonction principale comme la rééducation vestibulaire, la gymnastique pilate, le yoga, le drainage lymphatique, le Dry Needling (puncture sèche) et la Cupping Therapy (ventouses).

En plus de ces nouveautés, votre CMS met à votre disposition les services suivants :

Services médicaux : Cardiologie, Dermatologie, Gastro-entérologie, Gynécologie, Ophtalmologie, Oto-Rhino-Laryngologie, Orthopédie, Rhumatologie

Les services dentaires :

Dentisterie générale, Orthodontie, Implantologie

Les services paramédicaux :

Semelles orthopédiques, Diététique, Kinésithérapie, Logopédie, Pédicurie, Soins infirmiers

Centre prélèvements : Le laboratoire Synlab réalise tous les jours ouvrables (de 8h à 10h30), prises de sang et prélèvements en vue d'analyses médicales.





MN VACANCES
LES VACANCES C'EST LA SANTÉ

S'envoler vers la nouvelle année avec MN Vacances

2 + 1
nuit gratuite



Les premières promotions de l'année à **Mont-des-Dunes**

Vacances de détente à la mer !

Profitez de **2 + 1 nuit gratuite** avec une arrivée possible le
19, 20 ou le 21 février 2023 !
+ **30 % de réduction** sur le prix de votre chambre avec le code :
MEMBRE

Action midweek à un prix imbattable !

Uniquement pour les membres de La Mutualité Neutre !

*Du 27 février au 3 mars, du 28 août au 1er septembre
et du 4 septembre au 8 septembre.*

*Prix pour 4 nuits, petit-déjeuner inclus : 176 € p.p.
dans une chambre confort mini (sur base de 2 pers.)*

Réservation ou plus d'informations ?

🌐 www.montdesdunes.be

✉ info@montdesdunes.be

☎ 058 23 40 52



Scannez le code QR et
découvrez toutes nos promotions !

Organisez vos événements ou réunions au **Mont-des-Pins**

Saviez-vous que vous pouvez également organiser
votre teambuilding, séminaire ou réunion au
Domaine de Vacances Mont-des-Pins ?

Qu'avons-nous à offrir ?

- Des salles de réunion toutes neuves
- Bar et restaurant avec de délicieux plats locaux
- Différentes formules
- Activités aventures, sportives ou de détente
- Une équipe professionnelle à votre service

**Nous fournissons une proposition adaptée à votre budget.
Plus d'informations ?**

🌐 www.montdespins.be

✉ info@montdespins.be

☎ 086 21 21 36



Super réductions aux Villages Clubs du Soleil

20 % de réduction sur toutes les destinations !

Un voyage de ski inoubliable en France avec 20 % de réduction

Dates

- Du 24/25 décembre 2022 au 31/1er janvier 2023
- Du 4 février au 11 février 2023
- Du 25 mars au 1er avril, du 1er avril au 8 avril 2023
- Du 8 avril au 15 avril, du 15 avril au 22 avril 2023

Selon dates d'ouverture des établissements.

Ce à quoi il faut s'attendre ?

- Hébergement en pension complète
- Abonnement de ski inclus
- Matériel de ski de qualité inclus
- Garde d'enfants dès l'âge de 4 mois

Réservez sur www.villagesclubsdusoleil.com
et utilisez le code promo : **844011**



Prendre le soleil avec Sunweb

Trouvez les vacances de vos rêves sur Sunweb.be
En tant que client de La Mutualité Neutre, vous bénéficiez d'une
réduction membre de 3 % sur vos vacances en avion.



Réservez sur www.sunweb.be et utilisez votre code de réduction :

NZMNS2024

Découvrez toutes les conditions sur www.mnvacances.be



Réservation ou questions ? MN Vacances est joignable via info@mnvacances.be ou
le numéro vacances gratuit 0800 95 180 (du lundi au vendredi de 9h à 16h).

2023

Les jeunes en vacances De 3 à 18 ans

SÉJOURS CARNAVAL

THÈMES	PÉRIODES	NOMBRE DE JOURS	ÂGES	DESTINATIONS	PRIX NEUTRE	PRIX PLEIN	PRIX AVANTAGE
Le palais des illusions + Plopsa Indoor Hasselt	17/02-24/02	8	6-9 ans	Tilff	170 €	370 €	320 €
Lego Master + Plopsa Indoor	17/02-24/02	8	9-12 ans				

SÉJOURS PRINTEMPS

THÈMES	PÉRIODES	NOMBRE DE JOURS	ÂGES	DESTINATIONS	PRIX NEUTRE	PRIX PLEIN	PRIX AVANTAGE
Les 12 travaux d'Astérix + Parc Astérix*	29/04-05/05	7	6-12 ans	Froidchapelle	230 €	500 €	430 €
Top Chef + Parc Astérix*			13-17 ans				
Doudou part en vadrouille + Journée Fun	07/05-13/05	7	3-5 ans	Froidchapelle	180 €	390 €	340 €
Voyage dans le temps + Journée Fun			6-9 ans		210 €	460 €	400 €
Chonrieux Express + Journée Fun			9-12 ans				
Stage de Football en Espagne	07/05-13/05	9	10-17 ans	Playa de Aro	280 €	430 €	370 €
Stage de Padel Tennis en Espagne							

*Séjour également ouvert en « inclusion » : plus d'infos sur notre site

Animafête, que la partie commence !

Envie de rejoindre nos équipes ? Tu es à la recherche d'un stage dans l'animation ? **Animafête** est l'occasion parfaite pour rencontrer tous les responsables de séjour et passer un moment unique dans une ambiance incroyable.

**Du 18/03 au 19/03
à Namur
10 €**

Les inscriptions sont ouvertes !

**Nos séjours « ÉTÉ 2023 »
sont déjà disponibles !**

www.horizons-jeunesse.be

Plus d'infos :

www.horizons-jeunesse.be •  secretariat@horizons-jeunesse.be • 081/250 767

Code parrainage
P2023HJ1



**HORIZONS
Jeunesse**